

Procès-verbal n°24 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 24 FEVRIER 2022
À :	14h00 - DISTRICT GARD LOZERE
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	Patrick AURILLON- Jean-Marie TATEVIN Jean6PIERRE RIEU- Denis LASGOUTE Stéphan BROC
Excusés :	Emile HOURS

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (n°affiliation@footoccitanie.fr). le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°23 de la réunion du 17/02/2022.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Directives Procès- verbal du COMEX du 20/08/2021 concernant les directives afférentes à la mise en application du Pass sanitaire dans le cadre de la reprise des compétitions **FFF-Ligues et Districts**

RETOUR COMMISSIONS-HOMOLOGUATIONS

U17 POULE B : ST HILAIRE LA JASSE/ST PRIVAT MONS du 29.01.2022

Retour Discipline du 21.02.2022 : **la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de ST HILAIRE LA JASSE (0 à 3) moins 1 point au classement.**



Modifications rencontres -REPROGRAMMATIONS

U15/U14 Départementale 2 Poule B

La rencontre ST CHISTOL LES ALES/ EF VEZENOBRES CRUVIERS, prévue le dimanche 13/03/2022 à 10 h00 , se jouera le samedi 12/03/2022 à 16h00 même stade-accord des deux clubs

U15/U14 Départementale 1 poule B

La rencontre ST MARTIN DE VALGALGUES./AS POULX ,prévue le dimanche 13/03/2022 à 10h00, se jouera le Samedi 12/03/2022 à 17h45- même stade -accord des deux club

Catégorie U15/U14 Départementale 3 poule A

La rencontre ST CHRISTOL LES ALES 2/ FC PAYS VIGANAIS, prévue le dimanche 10/04/2022 à 10H00 se jouera le samedi 09/04/2022 à 17 h00 , stade du Rouret- à ST CHRISTOL- accord des deux clubs.

FORFAIT

CHAMPIONNAT U15/U14 DEPARTEMENTALE 3 POULE C

Club : ENTENTE BARJAC-VAL DE CEZE (521148)

Par courriel en date du vendredi 18 Février 2022 à 15 heures 59, le club de l'Entente BARJAC-VAL DE CEZE nous déclare qu'il ne se déplacera pas pour jouer la rencontre ST GILLES AEC/BAJAC VAL DE CEZE le samedi 19/02/2022 à 16h00 pour un manque d'effectif.(courrier lu le lundi 21/02/2022à 8h00).

En Conséquence, le club de l'entente BARJAC-VAL DE CEZE est déclaré forfait simple

Score à homologuer : ST GILLES AEC /- BARJAC- VAL DE CEZE(3 à 0) -1 point au classement à ENT BARJAC-VAL DE CEZE.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'ENT. BARJAC-VAL DE CEZE

Le Président :

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Patrick AURILLON

